



MAISON DU DON AU 37 RUE LUCIEN FAURE 33300 BORDEAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières Lot 2- Cloisons - Doublages - Faux-plafonds 15/07/2026

Maître d'ouvrage
Etablissement Français du Sang

Maître d'œuvre
SINGULARITE ARCHITECTES
c.bouchevreau@singularite-architectes.fr

Équipe de maîtrise d'œuvre
Economiste
ECOCE INGENIERIE
b.lagneaux@ecoce-ingenierie.fr

BET Fluides
BETA FLUIDES
o.soubeiran@betafluides.com
n.mimoun@betafluides.com

Sommaire

<u>Lot 02 Cloisons - Doublages - Faux-plafonds</u>	3
A – GÉNÉRALITÉS	3
0.0 – Spécifications techniques	3
2.0.1 – <i>Coordination avec les autres corps d'état</i>	3
2.0.2 – <i>Elements composites</i>	3
2.0.3 – <i>Elements préfabriqués en plâtre</i>	3
2.0.4 – <i>Visserie, métallerie</i>	3
2.0.5 – <i>Matériaux de traitement des joints et raccords</i>	4
1.1 – Prescriptions d'exécution	4
2.1.1 – <i>Consistance des travaux et organisation</i>	4
2.1.2 – <i>Moyens de mise en oeuvre</i>	4
2.1.3 – <i>Etanchéité des menuseries</i>	5
2.1.4 – <i>Planitude et horizontalité</i>	5
B – DESCRIPTION DES TRAVAUX	5
2.2 – Cloisons	5
2.2.1 – <i>Cloison en plaques de plâtre 98/48</i>	5
2.2.2 – <i>Cloison hydrofuge en plaques de plâtre 98/48</i>	6
2.2.3 – <i>Cloison de distribution 98/48 - CF 1h</i>	6
2.2.4 – <i>Allège + imposte en plaque de plâtre 98/48 pour intégration verrière</i>	7
2.2.5 – <i>Doublage en plaques de plâtre, hauteur 2,80m, 1 plaque de BA13. Inclus isolation ép. 45</i>	7
2.2.6 – <i>Barrières phoniques en plénum</i>	7
2.2.7 – <i>Plâtrerie des gaines techniques</i>	7
2.3 – Faux plafonds	7
2.3.1 – <i>Faux plafond en plaques de plâtre</i>	7
2.3.2 – <i>Plafond démontable - Ossature visible</i>	8
2.3.3 – <i>Retombées en plaque de plâtre</i>	9
2.3.4 – <i>Trappe de visite pour plafond et murs alu avec plaque de plâtre intégrée</i>	9

Lot 02 | Cloisons - Doublages - Faux-plafonds

A – GÉNÉRALITÉS

0.0 – Spécifications techniques

2.0.1 – Coordination avec les autres corps d'état

L'entrepreneur qui est titulaire du présent marché devra s'assurer, avant toute intervention, de la parfaite exécution des ouvrages dus par d'autres corps d'état en cours de travaux et à l'état de finition, en particulier avec les corps d'état : menuiserie, plomberie, électricité, revêtements de sols, etc. L'entrepreneur du présent marché devra la coordination de ses travaux avec les autres corps d'état notamment en ce qui concerne l'incorporation à son compte des huisseries dans les cloisons légères, l'incorporation des appareils d'éclairage et toutes réservations afférentes aux travaux.

Le plaquiste devra :

- La fourniture et pose des renforts de faux-plafonds et cloisons pour les équipements techniques,
- Les percements et les réservations pour l'encastrement des équipements posés par les lots techniques
- Les percements pour encastrement des luminaires.
- Le calfeutrement et l'étanchéité au droit des traversées des ouvrages du présent marché (étanchéité à l'air, à l'eau et au feu).

Les rebouchements, dans les ouvrages non porteurs, sont à la charge du plaquiste.

2.0.2 – Elements composites

Les éléments composites acoustiques seront constitués de laine minérale, de verre ou de roche, de classement M0. Ces matériaux devront porter la marque du fabricant. Ils seront livrés dans les emballages d'origine avec bande de garantie et indication de choix. Les éléments composites devront présenter la certification de performances thermiques des matériaux ACERMI. Les éléments composites thermiques verticaux seront en polystyrène expansé ou extrudé suivant calcul.

2.0.3 – Elements préfabriqués en plâtre

Les plaques de plâtre, épaisseur de 13, 15, 18 ou 25 mm, devront être conformes à la norme NF EN 520 accompagnée d'un marquage CE. Les carreaux de plâtre devront être conformes à la norme NF EN 12859. Les caractéristiques de planéité et d'état de surface de ces éléments devront être conformes aux prescriptions portées au travers des différentes pièces du DTU 25. Les panneaux et carreaux de plâtre devront être de qualité hydrofuge, adaptés à la classe des locaux si leur mise en œuvre se fait dans des pièces humides. L'entrepreneur devra se référer au Cahier 3567 de Mai 2006 du CSTB relatif au « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs » afin de déterminer la classe des locaux concernés. Les plaques et les carreaux de plâtre, ainsi que les enduits décrits devront être mis en œuvre conformément au PV d'essai fourni (issu d'un laboratoire agréé et en cours de validité) et au cahier des charges du fabricant.

2.0.4 – Visserie, métallerie

Toutes les pièces métalliques nécessaires à l'exécution des travaux seront protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud ou cadmiage.

Il sera utilisé des clous torsadés pour la fixation sur bois et des vis pour fixation sur les autres supports. Le choix du type de vis se fera en fonction du type de plaque, du support de fixation et suivant prescriptions du fabricant.

Le choix du type d'ossature métallique se fera conformément aux prescriptions du fabricant, selon la nature du support, la portée de l'ossature et les charges à reprendre. Il sera utilisé des profilés métalliques pour traitement des angles saillants des cloisons et doublages.

Les luminaires seront fixés sur les structures (ossature du plafonnage, structure support...) pouvant reprendre leur poids par chevillage adapté, selon prescriptions du fabricant. Les suspentes seront adaptées au type de support, à l'ossature associée et hauteur du plénum.

2.0.5 – Matériaux de traitement des joints et raccords

Les joints entre les différentes plaques de plâtre, les plaques pré-imprimées et les angles rentrants seront traités avec un enduit spécifique des Ets Siniat, Placo ou similaire mis en œuvre sur bande spéciale d'enduit.

Des bandes à joint en papier fort micro-perforé seront utilisées au droit des joints entre les plaques de plâtre et les angles rentrants. On emploiera une bande à joint SINIAT, PLACO ou similaire de largeur 70 mm pour le traitement de la tête des cloisons en carreaux de plâtre.

Les matériaux tels que film polyéthylène, polyane, joint d'étanchéité et résilients divers seront mis en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant.

1.1 – Prescriptions d'exécution

2.1.1 – Consistance des travaux et organisation

Les travaux seront réalisés conformément aux normes NF P72 et NF P75 comprenant :

- L'implantation et traçage du développé des ouvrages ; la fourniture et la pose des plaques de parement dites hautes résistances y compris toutes façons et fournitures diverses : plâtre, colle, eau, électricité, profils plastiques, matériaux d'ossatures, dispositifs de suspension pour les plafonds, bandes résilientes, joints souples, calicots... nécessaires à cette pose ;
- Les piquages, et le cas échéant, le nettoyage nécessaire de la surface du gros-œuvre ou des embus déjà exécutés au raccord avec les ouvrages en plaques et cloisons ;
- La fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution ;
- Le nettoyage de toute projection sur les parois plafond et sol et l'enlèvement de tous déchets et gravats résultant de ces travaux ;
- La fourniture et la pose :
 - Des bandes de joints résilients à expansion ;
 - Du système de calfeutrement à base de mastic de joint, pose de baguettes permettant d'accueillir ces joints résilients ;
 - Les dispositifs de traitement des ouvrages en pièces exposées à l'humidité ;
 - De l'isolant en laine minérale à l'intérieur des ouvrages ;
- Les travaux d'encastrement et de scellement dans l'ouvrage ;
- La finition sur les raccords après le passage des divers corps d'état.

2.1.2 – Moyens de mise en œuvre

L'entreprise qui est titulaire du présent marché de travaux devra tous les échafaudages et moyens de mise en œuvre nécessaires à la réalisation des travaux définis dans le cadre du présent document. Elle devra, en outre, assurer la protection du personnel réalisant les travaux. Il peut être utilisé un lève-plaques mécanique pour les plafonds, afin de faciliter la mise en place des plaques.

2.1.3 – Etanchéité des menuiseries

Il sera également dû des calfeutrements soignés au pourtour des bâtis des menuiseries. À défaut, il sera injecté une mousse isolante expansive sur ce pourtour.

2.1.4 – Planitude et horizontalité

Une règle de 0,20 m appliquée sur le parement au droit des joints ne doit faire apparaître, entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, ni écart supérieur à 1 mm, ni manque, ni changement de plan brutal.

Une règle de 2,00 m appliquée sur le parement et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître, entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 5mm.

Une tolérance de verticalité de 5mm au maximum est admise sur la hauteur de l'étage courant.

L'écart de niveau avec le plan de référence doit être inférieur à 3mm par mètre, sans dépasser 2cm. Équerrage entre éléments : diagonales égales à 0,5 %.

L'état de surface de la face apparente de l'ouvrage doit être tel qu'il permet l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré. En particulier, après traitement des joints, le parement ne doit présenter ni pulvérulence superficielle, ni trou. Il ne sera jamais posé de plaque avec le bord aminci côté huisserie.

B – DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.2 – Cloisons

Cloisons de distribution en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique. Mise en œuvre conforme aux prescriptions du NF DTU 25.41 et du fabricant :

- mise en place de l'ossature en acier galvanisé avec montants, rails et tous accessoires ;
- mise en place des huisseries de portes, huisseries fournies et amenées à pied d'œuvre par le menuisier ;
- mise en place des plaques vissées sur l'ossature .

Finition des cloisons comme suit :

- ragréage des joints et calfeutrements avec un enduit préconisé par le fabricant et ratissage général .

À tous les angles saillants, mise en place de protections spéciales préconisées par le fabricant.

Inclus les renforcements de cloisons et faux plafonds ponctuels par panneaux OSB pour permettre la fixation d'équipements et de signalétiques lourds selon plans architectes notamment :

- meubles hauts (cuisines)
- au droit des futurs écrans

2.2.1 – Cloison en plaques de plâtre 98/48

Cloison en plaques de plâtre 98/48, hauteur 2,80m

- Épaisseur totale de la cloison : 98 mm .
- type d'ossature: Ossature acier galvanisé de 48 mm, pose alternée
- répartition des montants : doublés
- Fixation des rails périphériques par moyen adaptés au support
- nombre et épaisseur des plaques de parement : 2 x 13 mm . Pose croisée.
- Protection des arrêtes saillantes par cornières perforées en acier galvanisé
- Finition : joints, bandes, enduits 3 passes et ponçage à la girafe avec un grammage fin (< 180 gr)
- Bandes d'étanchéité en pieds de cloisons et, sur sol brut, protection du pieds de cloison par film polyéthylène 150μ
- Mise en œuvre conformément à : NF DTU 25.41

2.2.2 – Cloison hydrofuge en plaques de plâtre 98/48**Cloison hydrofuge en plaques de plâtre 98/48, hauteur 2,80m**

- Épaisseur totale de la cloison : 98 mm .
- type d'ossature: Ossature acier galvanisé de 48 mm, pose alternée
- répartition des montants : doublés
- Fixation des rails périphériques par moyen adaptés au support
- nombre et épaisseur des plaques de parement hydrofuges : 2 x 13 mm . Pose croisée.
- Protection des arrêtes saillantes par cornières perforées en acier galvanisé
- Finition : joints, bandes, enduits 3 passes et ponçage à la girafe avec un grammage fin (< 180 gr)
- Bandes d'étanchéité en pieds de cloisons et, sur sol brut, protection du pieds de cloison par film polyéthylène 150μ
- Mise en œuvre conformément à : NF DTU 25.41

2.2.3 – Cloison de distribution 98/48 - CF 1h

Cloison non-porteuse à parements en plaques de plâtre cartonée vissées de part et d'autre d'une ossature en acier galvanisé:

Spécificité : Coupe-feu 1H / PV Exigé

- Hauteur cloison : dalle à dalle
- Épaisseur totale : 98 mm
- Type d'ossature: Ossature acier galvanisé de 48 mm
- Parements : 2 plaques de BA13 croisées
- Fixation des rails périphériques par moyen adaptés au support
- Isolant : Laine de verre 45 mm, Affaiblissement acoustique Ra(dB): 47dB
- Pose des huisseries à la charge du présent lot
- Protection des arrêtes saillantes par cornières perforées en acier galvanisé
- Finition : joints, bandes, enduits 3 passes et ponçage à la girafe avec un grammage fin (< 180 gr)
- Disposition particulières:
- Bandes d'étanchéité en pieds de cloisons et, sur sol brut, protection du pieds de cloison par film polyéthylène 150μ

- Réserve façade gaine technique

Mise en oeuvre conforme au D.T.U. 25-41, ATEC, DTA, PV et recommandations du fabricant.

2.2.4 – Allège + imposte en plaque de plâtre 98/48 pour intégration verrière

Selon dispositions techniques du chapitre Cloisons de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique - Cloison de type 98/48 - avec isolation intégrée

2.2.5 – Doublage en plaques de plâtre, hauteur 2,80m, 1 plaque de BA13. Inclus isolation ép. 45

Doublage en plaques de plâtre, hauteur 2,80m, 1 plaque de BA13. Inclus isolation ép. 45

- type d'ossature: Ossature acier galvanisé de 48 mm, pose alternée
- répartition des montants : doublés
- Fixation des rails périphériques par moyen adaptés au support
- nombre et épaisseur des plaques de parement : 1 x 13 mm .
- Protection des arrêtes saillantes par cornières perforées en acier galvanisé
- Finition : joints, bandes, enduits 3 passes et ponçage à la girafe avec un grammage fin (< 180 gr)
- Bandes d'étanchéité en pieds de cloisons et, sur sol brut, protection du pied de cloison par film polyéthylène 150µ
- Mise en œuvre conformément à : NF DTU 25.41

2.2.6 – Barrières phoniques en plénum

Barrière acoustique montée dans le plénum pour améliorer l'isolation entre les pièces type panneau acoustique installé verticalement au-dessus des cloisons dans le plénum

- Panneaux en laine de verre haute densité, avec une feuille d'aluminium sur un côté.
- Poids du système : 3,5 kg/m².
- Résistance à l'humidité (95%, 30°C), et au feu (A2, s1, d0).
- Installation selon préconisation du fabricant, assurer la compatibilité avec le faux plafond

2.2.7 – Plâtrerie des gaines techniques

Le présent article assure, en phase de finition, le rebouchage définitif et la fermeture de l'ensemble des gaines techniques ouvertes en cours de chantier, comprenant la reconstitution des parois au degré coupe-feu requis, la fourniture et la pose des trappes de visite définitives le cas échéant, ainsi que les enduits, ponçages et finitions assurant un raccord parfait à l'identique de l'existant conservé, conformément aux règles de l'art.

2.3 – Faux plafonds

2.3.1 – Faux plafond en plaques de plâtre

Réalisation d'un faux plafond fixe en plaque de plâtre cartonnée

- Type de pose : plane
- Parement : 1 plaque de plâtre BA13, avec les 4 bords amincis ou techniquement équivalent
- type d'ossature : fourrure métallique en acier galvanisé adaptée au support et à la résistance au feu
- Suspentes : entraxe de 40 cm, adaptée au support
- Fixation des rails périphériques par moyen adaptés au support

- Isolant : sans objet
- Finition : joints, bandes, enduits 3 passes et ponçage à la girafe avec un grammage fin (<180 gr)

Mise en oeuvre conformément aux normes en vigueur, procès- verbaux d'essais, prescriptions fabricant et spécifications du marché.

Mise en oeuvre conforme au D.T.U. 25-41, ATEC, DTA, PV et recommandations du fabricant.

2.3.2 – Plafond démontable - Ossature visible

Fourniture et mise en œuvre de plafonds démontables à ossature visible, comprenant dalles minérales et ossature métallique en T24, maille 600 × 600 mm, pose sur hangars réglables.

- DTU 58.1 – Plafonds suspendus – Plafonds à ossature apparente
- NF EN 13964 – Plafonds suspendus – Spécification et méthodes d'essai
- EN 13501-1 – Classification au feu des produits et éléments de construction

Caractéristiques

- Dalles minérales, dimensions 600 × 600 mm, épaisseur 15 mm.
- Panneaux en laine de verre de haute densité
- Absorption acoustique Classe A selon EN ISO 11654
- Réaction au feu Euroclasse A2-s1,d0 selon EN 13501-1.
- Finition blanche.
- Ossature apparente en profilés T24 en acier galvanisé, section 24 × 38 mm, maille 600 × 600 mm.
- Hangars et suspentes réglables, acier galvanisé, équipés de tendeurs.

Mise en œuvre

- Respecter les prescriptions du DTU 58.1, y compris nivellement à ± 2 mm, alignement et équerrage de l'ossature.
- Espacement des suspentes : 1,20 m maxi dans les deux sens, fixation tous les 600 mm en zone périphérique.
- Fixer l'ossature principale au gros œuvre par suspentes à ressort ou fil inox, débattement ≥ 50 mm.
- Calepinage conforme aux règles de l'art : éviter les joints croisés, prévoir recouvrement et joints décalés.
- Poser les dalles par simple emboîtement, veiller à l'horizontalité et au bon appui sur les ailes du profilé.
- Couper les dalles à dimensions sur chantier avec outil adapté, protéger les chants coupés contre l'humidité.
- Température ambiante : 15 à 25 °C, hygrométrie ≤ 65 %, veiller à l'aération du local durant la pose.
- Nettoyer les bouchons et dépoussiérer avant la mise en place des dalles.

Prescriptions complémentaires

- Prévoir un stock de dalles de réserve de 5 % de la quantité posée, stockées à plat dans un local sec.

- Contrôler la planéité globale après pose : flèche maximale 5 mm sous règle de 2 m.
- Vérifier périodiquement l'efficacité des suspentes et l'absence de vibrations.
- Nettoyage : chiffon sec ou aspirateur à faible puissance, éviter jets d'eau et solvants.
- En cas de remplacement, utiliser des dalles de même épaisseur, dessins et performances.

2.3.3 – Retombées en plaque de plâtre

Réalisation de retombées de plafonds en plaque de plâtre cartonnée.

Retombée jonction :

- plaque de plâtre / plaque de plâtre
- jonction plaque de plâtre / plafond démontable
- Parement : identique au plafond fixe contigu ou techniquement équivalent
- Type de pose : suspendue, en saillie, etc
- Type d'ossature : fourrure et/ou ossature métallique en acier galvanisé adaptée au support
- Finition : joints, bandes, enduits 3 passes et ponçage à la girafe avec un grammage fin (<180 gr)
- Traitement des angles saillants et rentrant par bandes armées

2.3.4 – Trappe de visite pour plafond et murs alu avec plaque de plâtre intégrée

Fourniture et pose de trappes de visite en aluminium avec une plaque de plâtre hydro intégrée, pour les plafonds et murs.

Invisible après la pose.

Spécifications techniques

- Dimensions du produit : 600 x 600 mm dans le sanitaire PMR
- Dimensions du produit : 400 x 400 mm dans les autres localisations
- Épaisseur de la plaque de plâtre : 12,5 mm
- Utilisation intérieure, traitement hydro
- Cadre en aluminium de 2 mm d'épaisseur
- système d'ouverture et de fermeture par simple pression, et elle est sécurisée par un câble limitant l'ouverture brusque.

Localisation : Sanitaire public, Accueil, Sanitaire public PMR, Collation, Prélèvement